



PUBLIÉ À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC
VOLUME 5, NUMÉRO 2 – QUÉBEC, PRINTEMPS-ÉTÉ 2004



Photo : Collection privée

Le message du président

L'assemblée générale annuelle de l'Amicale du 19 mai a été l'occasion de fraterniser, de traiter d'affaires courantes mais surtout et avant tout, d'échanger, d'émettre des commentaires sur le parlementarisme et des moyens de l'améliorer. Un rôle plus important, plus élargi et plus libre du député s'impose pour envisager une réforme en profondeur de notre système parlementaire de moins en moins populaire auprès de la population.

L'assemblée a entériné la formation de divers comités, dont celui des communications, du suivi du colloque et des services aux membres.

L'élection du nouveau conseil de l'Amicale 2004-2005 n'a apporté que peu de changements : bienvenue à M. Gaston Blackburn le nouvel élu de notre équipe.

À la fin de la journée, nous avons assisté au visionnement d'un extrait du témoignage de M. Jean-Paul Cloutier, député-ministre de 1962 à 1970. Bravo à l'équipe de réalisation du documentaire et merci à l'Assemblée nationale pour le soutien dans cette réalisation sur les témoignages d'anciens. Près d'une douzaine d'enregistrements sont déjà réalisés sous l'habile direction de M. Gilles Morin, ancien courriériste de la tribune parlementaire.

Les 28 et 29 avril se tenait à Bruxelles la première assemblée générale de l'Union mondiale des associations des anciens parlementaires francophones. M. François Cloutier et moi-même formions la délégation accompagnée de M^{me} Lorraine Arsenault, secrétaire exécutive de l'Amicale. L'assemblée regroupait 117 délégués représentant 26 pays ainsi que de nombreuses personnalités, dont le prince Laurent de Belgique et la présidente du Parlement de la Communauté française de Belgique, M^{me} Françoise Schepmans. Deux thèmes étaient à l'étude : « Le français dans les organisations internationales », une commission que j'avais l'honneur de présider, et « L'analphabétisme en francophonie et les moyens de l'éradiquer ». De plus, au nom de l'Amicale et de l'Assemblée nationale, j'ai invité l'Union mondiale à tenir son congrès à Québec en 2008 dans le cadre du 400^e anniversaire de la fondation de notre capitale et du territoire de l'Amérique française. Une invitation très bien accueillie.

Profitions du bel été qui s'annonce et au plaisir de vous voir à l'activité-bénéfice de la Fondation des parlementaires du Québec, Cultures à partager, le 8 septembre prochain à Montréal, sous le chapiteau du Cirque du Soleil.

Jean-Paul Champagne
Président

EN GUISE D'ÉDITO

L'été 2004 est là. Une nouvelle fois l'été. Ainsi sont emportées nos vies d'échéances en échéances. En attendant que nous soyons nous-mêmes chus et échus ! Nous passons dans le temps et le temps passe sur nous.

Certains verront là des propos tristes et non appropriés quand ils sont pourtant dans le courant de la vie qui nous emporte. C'est bien là une nuance d'importance, car c'est la vie qui nous emporte et non sa finitude. L'été nous le rappelle assez en nous donnant maintes occasions de profiter du temps, de le prendre à pleines brasses comme un nageur plutôt que de le courir. Fin des horaires imposés, ce sont les vacances. L'été amplifie le sentiment d'exister, l'été dilate le paysage et ses espaces. La maison tant secourable en hiver, surtout en pays nordique, est un moment mise en oubli pour le déjeuner sur l'herbe, les promenades en forêt, la redécouverte de la ville vue avec l'œil du flâneur, la connivence avec la mer, tout particulièrement le Saint-Laurent, ce fleuve tellement immense et pluriel que nous avons le privilège de côtoyer. Et peut-être, comme le poète et chansonnier de la basse côte, avons-nous « un lac quelque part au monde – un beau lac tout bleu – qui tremble... » à donner à ceux que nous aimons. Et qui nous aiment.

Et puis, l'été nous rappelle aussi, à nous qui avons fait de la politique pour tenter de faire bouger les choses, que le monde peut changer. Simplement, imperceptiblement au fil des jours de juillet et d'août, amoureuxment presque. Un miracle se produit côté jardin. La salade pousse sans qu'on lui tire dessus, les concombres soudain apparaissent sous les feuilles des cucurbitacées, les tomates ne viennent plus sous emballage, avec un vrai goût de tomate, la vraie vie passe à nos côtés et prend des beaux mots du dictionnaire pour nommer les fleurs qui marquent l'avancée de la saison estivale : narcisses, tulipes, pavots, asclépiades, cosmos, lupins, pivoinés, iris, glaïeuls, tournesols, salicaires, verges d'or... Les oiseaux ponctuent le ciel et le temps en oies sauvages, en alouettes, en mésanges, en rossignols qui «chantent sur la plus haute branche» comme dans le folklore hérité de France.

L'été est ainsi un grand don de la vie, somptueux ou plus liquide, chaleureux ou forçant le châle, car il nous appelle au plaisir d'exister. Lui qui fait le plein de lumière nous invite à contempler, à nous asseoir pour ne rien faire, sinon ausculter l'horizon, compter avec les nuages voyageurs des ciels bleus de juillet, écouter le vent chanter dans les saules et les trembles. Dans l'été, attentifs, nous sommes à la dimension du monde infini auquel nous appartenons, petit lumignon dans la voie lactée, grain de sable d'une plage anticostienne, fourmi laborieuse qui a quitté la ligne directrice de la corvée pour chanter avec la cigale. Telle est la manière du nouveau rebelle dans un monde qui trime, ferraille et jamais ne s'arrête : admirer la beauté des choses, « penser » l'univers de manière pascalienne avec toute l'énergie de la vie ! Que l'été vous soit bon et propice.

André Gaulin



Photo : Jean-Louis Dubé

Table des matières

Message du président	1
Éditorial	2
Assemblée générale annuelle	3
Ordre national du Québec	4
Jean-Paul Cloutier	5
Cultures à partager	6
Comité des archives	7
Un membre de l'Amicale au Maroc	9
Nouvelles brèves	9
Photos de l'assemblée générale	10
Société du patrimoine politique	11
Congrès de l'UMAPF	12
Ancien secrétaire général (suite)	13
La Pléiade	15
Chronique du livre	16
Père et mari, députés à l'Assemblée	17
Exposition à l'Assemblée	17
Anciens parlementaires en action	18
Enregistrement des témoignages	19
Souvenons-nous	20

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction

André Gaulin, rédacteur
Lorraine Arsenault
Serge Geoffrion

Responsable de l'édition

André Gaulin

Collaboration spéciale

Gérard Latulippe
Marcel Masse
Raphaël Thériault et Rose-Line Brassat

Conception et réalisation

Lorraine Arsenault
Robert Bédard

Mise en pages

Robert Bédard

Impression

Presses de l'Assemblée nationale
Tirage 600

Dépôt légal - Printemps-Été 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338

Amicale des anciens parlementaires du Québec

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 3.51

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : (418) 643-1327

Télé. : (418) 643-0248

Courriel : aapq@assnat.qc.ca

www.assnat.qc.ca/fra/amicale/amicale.htm

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 19 MAI 2004

Lorraine Arsenault

Amicale des anciens parlementaires

Photos : Claude Lachance

C'est en présence de près de 70 membres que l'assemblée générale du 19 mai 2004 s'est tenue au restaurant *Le Parlementaire*, à l'Hôtel du Parlement. Les effectifs de l'Amicale pour l'année 2004 sont de 228 membres.

Ce qu'il faut retenir du rapport du président, M. Jean-Paul Champagne, c'est le désir du conseil de se rapprocher encore davantage des membres. C'est réciproquement le désir des membres de participer à différents comités que le prochain conseil verra à mettre en place.



Marcel Masse

Le président du comité des archives, M. Marcel Masse, a fait rapport devant l'assemblée des actions posées au cours de la dernière année. Voir la chronique « Comité des archives et objets de mémoire », page 7.

Le rédacteur du *Bulletin*, M. André Gaulin, a également fait rapport. Il invite les membres à envoyer des articles et les remercie de leur collaboration. Depuis la dernière assemblée générale qui s'est tenue à la fin d'octobre 2003, il y a eu qu'un *Bulletin*. Le prochain numéro Printemps-Été paraîtra en juillet.



André Gaulin



Membres du conseil 2004-2005 : Benoît Laprise, Fabien Poulin, Denis Hardy, Jean-Paul Champagne, Antoine Drolet, Jean-Hugues Boutin, absent sur la photo Gaston Blackburn

Le nouveau conseil sera présidé pour un second mandat par M. Jean-Paul Champagne. MM. Antoine Drolet et Jean-Hugues Boutin y siégeront à titre de vice-président et de secrétaire-trésorier. Les autres administrateurs sont : MM. Gaston Blackburn, Benoît Laprise et Fabien Poulin. M^c Denis Hardy siège au conseil à titre de président sortant.

Le trésorier, M. Jean-Hugues Boutin, a présenté le rapport du vérificateur et les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Les membres du conseil d'administration et toute l'assemblée remercient M. Aimé Brisson de la firme Brisson, Jacques et Associés de Montréal pour le rapport sur les états financiers qu'il accepte de vérifier gracieusement depuis la création de l'Amicale.



Jean-Hugues Boutin

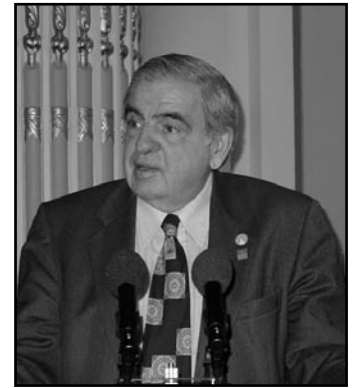
Voir autres photos aux pages 10 et 11

À la suite de l'assemblée, le président de l'Amicale invitait les membres à un déjeuner au *Parlementaire* auquel assistait le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet. À la fin du déjeuner, M. Yvon Dupuis a entretenu ses collègues d'anecdotes datant de son passage à l'Assemblée nationale en tant que député de Montréal-Sainte-Marie de 1952 à 1956. Il nous a particulièrement parlé de certaines concernant Maurice Duplessis.

À la période de questions et réponses orales à l'Assemblée, le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet a souligné la présence dans les tribunes des anciens parlementaires de l'Amicale. Par la suite, quelques anciens se sont présentés pour la visite guidée de la Bibliothèque.

En fin d'après-midi, le montage d'un extrait de 45 minutes du témoignage de M. Jean-Paul Cloutier a été présenté en présence du président de l'Assemblée nationale.

Enfin, à 17 heures, le président de l'Assemblée nationale et président honoraire de l'Amicale, M. Michel Bissonnet, a offert une réception aux anciens parlementaires à l'occasion de leur assemblée générale annuelle. Le premier ministre, le chef de l'opposition officielle ainsi que plusieurs parlementaires actuels sont venus saluer leurs anciens collègues : un bon moment favorisant ainsi les échanges entre anciens députés et députés actuels. Merci, Monsieur le Président.



Yvon Dupuis

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

GRAND OFFICIER



M^{me} Lise Bacon



L'Ordre national du Québec constitue la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec.

OFFICIER



M. Jean-Paul L'Allier

OFFICIER



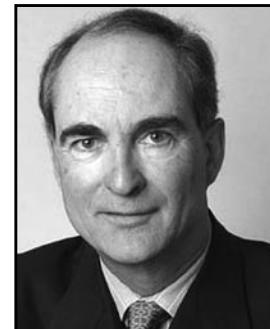
M^{me} Jeanne L. Blackburn

L'Ordre national du Québec vient d'accueillir des anciens parlementaires soulignant le caractère exceptionnel de leurs réalisations et leur contribution à l'épanouissement du Québec.

Félicitations !

Source : Secrétariat de l'Ordre national du Québec

CHEVALIER



M. Gil Rémillard

JEAN-PAUL CLOUTIER GENTILHOMME NOTOIRE MINISTRE DE L'UNION NATIONALE

Serge Geoffrion

Député de La Prairie 1998-2003

Un des pères de notre régime d'assurance-maladie

Avec l'adoption, le 11 juin 1969, de la Loi de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le gouvernement unioniste faisait entrer le Québec dans les États modernes en matière de santé.

Parmi les figures marquantes de cette période de grandes réformes sociales, il faudra retenir le nom de M. Jean-Paul Cloutier qui fut ministre de la Santé ainsi que ministre de la Famille et du Bien-être social dans les cabinets Johnson et Bertrand de 1966 à 1970.

« J'étais de ceux qui auraient préféré des élections à l'automne plutôt qu'au printemps 1970. Ce report de six mois aurait permis l'entrée en vigueur de notre régime universel d'assurance-maladie », raconte Jean-Paul Cloutier avec beaucoup de fierté, mais également avec une pointe de déception. On peut le comprendre. N'eut été de ces élections printanières, on parlerait aujourd'hui de la « cloutiérette » plutôt que de la fameuse « castonguette »...

Mais ce travers du destin n'affecte en rien l'admiration de l'ancien ministre pour M. Claude Castonguay, son successeur à la Santé sous le premier gouvernement Bourassa et qui assurera l'entrée en vigueur du régime d'assurance-maladie en décembre 1970. M. Castonguay lui rendra d'ailleurs un vibrant hommage, suivi d'une ovation de tous les parlementaires. « Un bon souvenir de ma vie en politique » me confie M. Cloutier au cours de cette entrevue pour le *Bulletin* de l'Amicale.

Et des souvenirs, Jean-Paul Cloutier en a beaucoup. Né il y a bientôt 80 ans dans la paroisse de Saint-Paul-de-Montminy, car tel est son nom, dans une famille d'hommes politiques (son grand-oncle a été député conservateur, son grand-père, candidat libéral et son père, maire et préfet de comté), le jeune Jean-Paul Cloutier fait ses classes dans les années 50 auprès du ministre unioniste Antoine Rivard.

En 1961, il est le président de l'Association de l'Union nationale de Montmagny et remporte l'investiture de son parti face à trois autres candidats, dont un tout jeune avocat du nom de Guy Bertrand... S'amorce alors une belle carrière politique avec l'élection de 1962, qu'il remporte par une mince majorité de 111 voix. Sur le thème dominant de cette campagne électorale historique, il dira : « Je ne suis pas contre la nationalisation de l'électricité, je l'ai dit à maintes reprises, mais si le parti libéral ne présente pas une



Photo : Claude Lachance

loi sincère, une loi qui va défendre la nation canadienne-française, Jean-Paul Cloutier va la dénoncer. »

Deux gros ministères

Il est des 56 députés que l'Union nationale fait élire en 1966. Le nouveau premier ministre, M. Daniel Johnson, lui offre deux gros ministères, celui de la Santé et celui de la Famille et du Bien-être social. Il prend à lui seul

la relève de deux vedettes du Parti libéral, MM. Eric Kierans et René Lévesque.

M. Cloutier aime rappeler qu'à son arrivée dans ses bureaux du ministère de la Famille, il trouve une enveloppe de son prédécesseur, René Lévesque, qui, dans son document, trace à son intention un portrait du ministère et de ses dirigeants, dressant aussi un bilan des législations en cours. « J'ai beaucoup apprécié ce geste. Je pense que c'est le seul ministre qui a fait ça. »

L'ancien ministre se rappelle aussi avec une certaine fierté que les budgets de ses deux ministères atteignaient, en 1966, 800 millions de dollars. À titre de comparaison, le budget total de l'État québécois, en 1960, était de 600 millions de dollars...

Aux élections générales du 29 avril 1970, bien que son parti ne fasse élire que 17 députés, M. Cloutier est réélu dans Montmagny et vivra sereinement ce dernier mandat marqué par plusieurs événements, dont la crise d'octobre, le projet de la Baie James et la création du ministère des Affaires sociales. Il sera défait aux élections générales de 1973, dans le nouveau comté de Montmagny-L'Islet, par le député libéral de l'ex-comté de L'Islet, M. Julien Giasson.

Se rappelant cette défaite, Jean-Paul Cloutier déclare : « Le lendemain de l'élection, j'ai repris ma calculatrice, mon bureau, comme si de rien n'était. » Elle lui sera d'ailleurs très utile. À 49 ans, il reprend ses nombreuses affaires, notamment celle du métier d'éditeur de journaux. C'est d'ailleurs à cette époque, en 1978, que je fais sa connaissance. Frais émoulu du département de journalisme de l'Université Laval, je suis engagé par lui à son hebdomadaire de Lévis. Il sera mon premier patron. Vingt-six ans plus tard, nous voilà tous les deux à bavarder en marge des travaux de l'Amicale des anciens parlementaires...

Après avoir exercé le métier d'éditeur, M. Cloutier occupera, entre autres, le poste de directeur général du Journal de Québec et de président du Bureau d'examen de l'endettement agricole du Québec. Il siègera aussi à de nombreux conseils d'administration. Très engagé dans le milieu culturel, il est particulièrement fier de sa contribution à la Fondation de l'Opéra de Québec et au Conseil de la culture de Québec dans les années 80.

Un homme de justice sociale

Une déclaration, à la suite de sa première victoire électorale, reflète bien les valeurs profondes de notre ancien parlementaire : « Le vote dans la région est une manifestation contre une politique de grandeur dans les nuages et contre ceux qui se désintéressent du sort des colons, des cultivateurs et des ouvriers qui ne gagnent pas un dollar de l'heure en 1962; c'est inconcevable! » peut-on lire dans le journal de Montmagny. Une fois ministre, il prendra la défense des plus démunis et fera construire de nombreux centres pour les personnes âgées et les enfants handicapés. Il fera adopter également la Loi de l'aide sociale

et verra au rapatriement du programme fédéral des allocations familiales. Il sera de ceux qui souhaiteront le retrait du gouvernement fédéral du secteur des services sociaux.

« C'était l'époque des grands débats sociaux. Ces débats, nous les menions à l'intérieur de notre parlement, à l'intérieur de l'Assemblée nationale du Québec », constate-t-il, observant le déplacement de l'influence et du pouvoir des parlementaires, notamment vers les médias et les groupes de pression.

« Je m'ennuie un peu des grands orateurs de l'époque, les Gérin-Lajoie, Laporte, Lesage, Johnson, qui allaient au cœur du débat, qui étaient captivés par leur métier. Que dire du contact direct lors des grands rassemblements où nous parlions devant des salles pleines dans nos paroisses respectives. Les grands débats se font aujourd'hui sans les parlementaires. Je pense que nous devons nous pencher sur cet aspect de notre démocratie et plus particulièrement sur la place de nos parlements dans la vie démocratique » de conclure M. Jean-Paul Cloutier, qui s'inquiète, comme plusieurs, de la perte de prestige de notre Assemblée nationale.



FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS

sont attendues à cette soirée dont les profits permettront, pour la seule année 2004, d'expédier entre 150 000 et 200 000 livres et manuels scolaires dans plusieurs pays en développement de la francophonie, notamment au Mali, au Sénégal, à Madagascar, en Haïti et au Burkina Faso.

En participant à cette soirée, souligne M^{me} Jeanne L. Blackburn, présidente directrice générale de la Fondation, les anciens parlementaires, avec les membres de l'actuelle législature, démontreront leur solidarité envers une cause importante, soit celle de la promotion de l'éducation et de la lutte à l'analphabétisme dans les pays en développement de la francophonie ainsi que du partage des cultures.

Pour de plus amples renseignements concernant cet événement qui aura lieu au nouveau Chapiteau de la Cité des arts du cirque, vous pouvez téléphoner au (514) 282-1550 ou envoyer un courriel à : info_montreal@culturesapartager.org

OÙ DONNER DES LIVRES

Les membres de l'Amicale qui sont intéressés à donner des livres à la *Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager* peuvent le faire en les apportant aux endroits suivants :

Région de **QUÉBEC**
Centre de formation en transport
routier de Charlesbourg
700, rue de l'Argon
Charlesbourg Tél.: (418) 634-5580

Région de **MONTREAL**
3565, rue Jarry Est, suite 105
Montréal Tél.: (514) 278-3795

Région de la **MONTÉRÉGIE**
462, boul. Sainte-Foy, suite 100
Longueuil Tél.: (450) 651-7545

Région de **LANAUDIÈRE**
1170, rue Lévis, unité 1 (Lachenaie)
Terrebonne Tél.: (450) 961-2002

Région du **BAS-SAINT-LAURENT**
– **GASPÉSIE – LES ÎLES**
40, rue Principale Est
Saint-Anaclet-de-Lessard (Rimouski)
Tél.: (418) 721-4755

Région du **SAGUENAY – LAC-**
SAINT-JEAN
216, rue des Oblats
Chicoutimi Tél.: (418) 545-3133

DEUXIÈME SOIRÉE DES CULTURES À PARTAGER

Serge Geoffrion

Directeur des communications et du financement

Pour sa deuxième Soirée des Cultures à partager, la Fondation des parlementaires québécois compte, encore cette année, sur la présence des anciens parlementaires à cette soirée bénéfice qui aura lieu le 8 septembre prochain à Montréal, à partir de 18 heures.

Quelque 900 personnes, de tous les horizons politiques et socio-économiques, sont attendues à cette soirée dont les profits permettront, pour la seule année 2004, d'expédier entre 150 000 et 200 000 livres et manuels scolaires dans plusieurs pays en développement de la francophonie, notamment au Mali, au Sénégal, à Madagascar, en Haïti et au Burkina Faso.

En participant à cette soirée, souligne M^{me} Jeanne L. Blackburn, présidente directrice générale de la Fondation, les anciens parlementaires, avec les membres de l'actuelle législature, démontreront leur solidarité envers une cause importante, soit celle de la promotion de l'éducation et de la lutte à l'analphabétisme dans les pays en développement de la francophonie ainsi que du partage des cultures.

Pour de plus amples renseignements concernant cet événement qui aura lieu au nouveau Chapiteau de la Cité des arts du cirque, vous pouvez téléphoner au (514) 282-1550 ou envoyer un courriel à : info_montreal@culturesapartager.org

OÙ DONNER DES LIVRES

Les membres de l'Amicale qui sont intéressés à donner des livres à la *Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager* peuvent le faire en les apportant aux endroits suivants :

Région de **QUÉBEC**
Centre de formation en transport
routier de Charlesbourg
700, rue de l'Argon
Charlesbourg Tél.: (418) 634-5580

Région de **MONTREAL**
3565, rue Jarry Est, suite 105
Montréal Tél.: (514) 278-3795

Région de la **MONTÉRÉGIE**
462, boul. Sainte-Foy, suite 100
Longueuil Tél.: (450) 651-7545

Région de **LANAUDIÈRE**
1170, rue Lévis, unité 1 (Lachenaie)
Terrebonne Tél.: (450) 961-2002

Région du **BAS-SAINT-LAURENT**
– **GASPÉSIE – LES ÎLES**
40, rue Principale Est
Saint-Anaclet-de-Lessard (Rimouski)
Tél.: (418) 721-4755

Région du **SAGUENAY – LAC-**
SAINT-JEAN
216, rue des Oblats
Chicoutimi Tél.: (418) 545-3133

COMITÉ DES ARCHIVES ET DES OBJETS DE MÉMOIRE

Marcel Masse

Président



Collection Chauveau

Le 16 mars dernier, le président de l'Assemblée nationale du Québec et la ministre de la Culture et des Communications du Québec annonçaient le classement de la Collection Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau à titre de bien historique, premier fonds documentaire à être classé au Québec. C'est en avril 1999, alors que j'étais président de la Commission des biens culturels du Québec, que j'avais suggéré à M. Gaston Bernier de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale l'idée de demander le classement de cette collection de 3 660 brochures et livres anciens rassemblée par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890). Auteur et homme politique du 19^e siècle, reconnu pour ses contributions à la littérature, à l'administration publique et à l'éducation, Chauveau a été, de 1867 à 1873, le premier des premiers ministres du Québec.

Pour obtenir davantage d'information sur la collection, on peut consulter la section « Bibliothèque » du site de l'Assemblée à l'adresse : www.assnat.qc.ca

Archives des anciens parlementaires

Depuis l'entente intervenue entre l'Assemblée nationale et les Archives nationales du Québec, le comité des archives de l'Amicale a poursuivi son action. Nous avons d'abord rencontré les responsables dans la Mauricie et dans Laval, et plus récemment, ceux de Chaudière-Appalaches. MM. Claude Lachance et Fabien Roy se partagent cette grande région.

Grâce à notre collaboration avec les Archives nationales du Québec en région, des contacts ont été établis et jusqu'à maintenant 17 fonds d'archives déposés depuis avril 2003 pourront être également conservés par les partenaires en région, soit : la Société d'histoire de Sherbrooke, le Séminaire de Nicolet, la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus, la Société d'histoire des Mille-Îles, le Séminaire de Trois-Rivières et la Société d'histoire et du patrimoine du Haut Saint-François.

De plus, les Archives nationales du Québec ou l'Assemblée nationale du Québec ont récemment fait l'acquisition de fonds d'archives d'anciens parlementaires ou de nouveaux versements à des fonds déjà existants.

Les archives de M^{me} Denise Carrier-Perreault, de MM. Roger Bertrand, Jacques-Yvan Morin, Jacques Parizeau, Famille Sauvé (Arthur et Paul), Serge Ménard, Jean Rochon, Raymond Brouillet, Jean-Claude Gobé, Russell Williams ainsi que les miennes ont déjà été déposées.

Évolution de la préoccupation pour les archives des parlementaires

1983 – Promulgation de la *Loi sur les archives* qui considère les archives des parlementaires comme des archives privées (art. 12) et reconnaît un statut particulier à l'Assemblée nationale qui assure elle-même la garde de ces archives (art. 14; par. 2 de l'annexe).

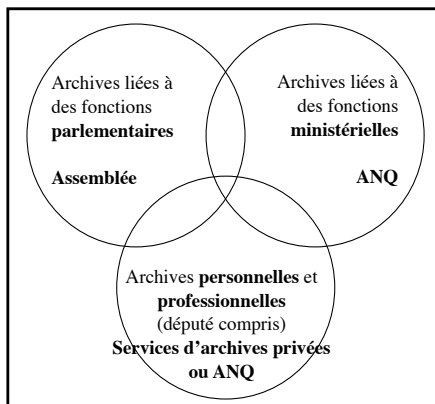
2002 – Le président du Comité des archives de l'AAPQ, M. Marcel Masse invite l'Assemblée nationale et les Archives nationales du Québec (ANQ) à se concerter et à intervenir en matière d'archives des parlementaires. (NDLR : On se rappellera que le comité des archives a été créé après l'assemblée générale de mai 2000.)

2003 – Signature d'un protocole entre l'Assemblée et les Archives nationales.

Acquisition des archives des parlementaires, une action concertée pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine politique du Québec

Prenons maintenant connaissance de ce document préparé par M. Normand Charbonneau, directeur du Centre d'archives de Québec et M. Jocelyn Saint-Pierre, responsable du service des archives à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Le protocole définit les responsabilités



Pourquoi les services d'archives privées?

- Les archives émanent autant d'un milieu que de la personne qui les a créées ou rassemblées. Un individu est lié au milieu dans lequel il a vécu ou il a servi.
- Les utilisateurs des archives sont souvent ceux qui ont un lien de proximité avec le créateur du fonds et son milieu.
- Les fonds d'archives des parlementaires sont souvent le fer de lance des services d'archives privées puisque que ce sont souvent ceux qui leur donnent le plus de notoriété.

Identification du lieu de conservation

- Un comité de coordination formé d'un représentant de l'Assemblée et des Archives nationales veille à l'application du protocole.
- Les archives sont conservées – soit à l'Assemblée – soit aux ANQ – soit dans un service d'archives privées de la région d'origine du parlementaire.

Fonctions parlementaires

Rôle de l'Assemblée nationale

- L'offre de donation est retenue par l'Assemblée si les archives témoignent majoritairement de fonctions parlementaires – présidence, whip, etc.
- Les archives témoignant des fonctions parlementaires sont complémentaires aux archives de l'Assemblée qu'elle conserve elle-même en vertu de la *Loi sur les archives*.

Fonctions ministérielles

Rôle des Archives nationales

- L'offre de donation est prise en charge par les ANQ si les archives témoignent majoritairement de fonctions ministérielles.
- Les documents sont conservés aux ANQ parce qu'ils sont complémentaires aux archives des ministères.

Archives personnelles et professionnelles

Rôles des services d'archives privées et des ANQ

- Les archives du parlementaire dans son rôle auprès de ses électeurs ainsi que les documents témoignant de ses activités personnelles et professionnelles sont généralement conservés sur le territoire où elles ont été créées.

Une application respectueuse du rôle des partenaires

- Les documents pourront, dans certaines circonstances exceptionnelles, être répartis en fonction de ce découpage.
- Les chercheurs en seront informés à l'aide d'un guide thématique des fonds d'archives des députés qui sera disponible sur Internet et qui indiquera, entre autres choses où sont conservés les fonds d'archives des parlementaires.
- L'intégrité intellectuelle du fonds est ainsi maintenue.

La collecte des fonds d'archives des parlementaires

Sensibilisation régionale

- Les projets dans chacune des régions du Québec sont animés par le responsable régional de l'AAPQ en collaboration avec un archiviste des ANQ.
- L'interlocuteur des services d'archives privées en région est l'archiviste des ANQ responsable de la région.

À quoi peuvent servir les archives des parlementaires?

- Elles reflètent la contribution des parlementaires au développement du Québec et de ses régions et viennent ainsi enrichir les sources de l'histoire du Québec.
- Les chercheurs et les citoyens pourront profiter de ces documents pour comprendre le travail du député.
- Le pire ennemi de l'histoire est la perte de documents significatifs.

Que comprend un fonds d'archives?

- Un fonds comprend des documents témoignant des différentes facettes d'une vie : enfance, formation, loisirs, expériences professionnelles, etc.
- Tous les jours, durant le cours de sa vie, une personne produit et reçoit de nombreux documents : lettres, rapports, notes, textes d'allocutions, etc.
- Ceux-ci se présentent sur différents supports : papier, disquette, bande sonore, photographie, vidéo ou film.

Guide à l'intention des parlementaires

- Un guide a été préparé par l'Assemblée et les ANQ.
- Outil d'aide-conseil et de formation pour l'Assemblée, les ANQ et leurs partenaires dans leurs interventions auprès des anciens parlementaires et des élus.
- Ce guide comprend : un plan de classification, un guide de classification, des principes de tri, une description des démarches d'acquisition et d'évaluation monétaire, un modèle de formulaire pour la préparation des archives.
- Ce guide supporte l'intervention des partenaires auprès des anciens parlementaires – aide-conseil, sensibilisation de la nature des archives et de l'importance de leur organisation et de leur conservation.

L'Assemblée nationale du Québec et les Archives nationales du Québec en collaboration avec l'Amicale des anciens parlementaires du Québec souhaitent que les archives des parlementaires soient non seulement conservées et accessibles, mais aussi mises en valeur.

C'est dans cet esprit qu'elles entendent collaborer avec les lieux, dans les régions, afin d'y travailler avec leurs partenaires.

UN MEMBRE DE L'AMICALE EN POSTE AU MAROC

Gérard Latulippe

Député de Chambly 1985-1989

NDRL : M. Latulippe est directeur des Affaires parlementaires à l'Institut National Démocratique, Rabat, Maroc.



Le Maroc est une démocratie récente et en développement. Depuis l'accession au pouvoir du Roi Mohammed VI, le pays connaît une ouverture économique et politique importante. Les droits et libertés de la personne y sont aussi de plus en plus respectés. Les élections législatives de 2002 ont été internationalement reconnues comme ayant été libres et honnêtes. Le parlement commence à occuper de plus en plus l'espace politique qui lui revient face au pouvoir exécutif. Il a cependant besoin d'assistance pour consolider son efficacité et sa crédibilité auprès de la population.

L'Assemblée nationale du Québec, à la demande de l'Institut National Démocratique, a accepté d'apporter son support au Parlement marocain dans ses efforts pour se renforcer comme institution. Une première mission de l'ancien président Jean-Pierre Charbonneau a été organisée afin de faire connaître l'expérience québécoise de la gestion de l'Assemblée nationale aux membres du bureau du Parlement marocain.

Au mois de février dernier, une importante délégation du Parlement marocain comprenant trois vice-présidents, un chef de groupe parlementaire et deux hauts fonctionnaires

parlementaires a été reçue par le président Michel Bissonnet, appuyé par le secrétaire général et son équipe. Durant une semaine, les Marocains ont été informés des techniques de gestion de l'Assemblée nationale. Tous les directeurs de l'Assemblée nationale ont renseigné leurs visiteurs sur les services offerts aux parlementaires québécois ainsi que sur leurs méthodes de gestion.

À la fin de la mission, les participants marocains se sont dit fortement impressionnés par le professionnalisme des Québécois et la qualité des présentations qui leur ont été faites. Ils ont surtout apprécié l'approche et la manière d'être des Québécois. Nous n'avons évidemment aucun désir d'imposer notre manière de faire. Nous privilégions les relations d'égal à égal. Après avoir travaillé de nombreuses années sur la scène internationale, nous nous rendons compte que le Québec a intérêt à faire connaître son Assemblée nationale.

Depuis leur retour au Maroc, les membres du bureau ont mis en usage plusieurs des pratiques recueillies lors de leur voyage. Ils ont fait part au directeur des Affaires parlementaires de l'Institut National Démocratique, Gérard Latulippe, de leur intérêt à poursuivre la coopération avec l'Assemblée nationale du Québec.

La communauté internationale apporte un soutien important aux institutions démocratiques marocaines. Cela se situe dans le contexte plus large de la construction du processus démocratique au Moyen Orient. Le Maroc fait figure de modèle pour les pays comme la Jordanie et même l'Irak qui s'ouvrent à la démocratie. C'est un défi de taille, compte tenu de l'histoire et de la culture des peuples de la région.

NOUVELLES BRÈVES

• 125^e anniversaire de l'Université de Montréal

Le 125^e anniversaire de l'Université de Montréal a été célébré par les anciens parlementaires et les parlementaires actuels diplômés de cette institution le 24 mars 2004 au restaurant *Le Parlementaire*, en présence de M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale, M. Jean Charest, premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, chef de l'Opposition officielle, M. André Caillé, chancelier de l'Université de Montréal et M. Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal. Les membres du conseil d'administration de l'Amicale étaient invités à la cérémonie.

• Modification des notices biographiques

Vous pouvez en tout temps demander la mise à jour de votre notice biographique en envoyant les modifications à apporter à l'adresse de l'Amicale.

Depuis le dernier Bulletin, plusieurs anciens parlementaires ont demandé que leur notice biographique soit mise à jour. Votre collaboration a permis d'actualiser le site Internet de l'Assemblée nationale.

• Journée du Livre politique au Québec

Le 13 avril dernier se tenait à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale la deuxième édition de la Journée du livre politique au Québec, sur l'invitation de M. Philippe Sauvageau, directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée, M. Robert Comeau, président de l'Association québécoise d'histoire politique et de M. Fernand Harvey, secrétaire de la Société des Dix. Le vice-président de l'Amicale, M. Antoine Drolet, y représentait l'Amicale.

Inspirée d'une initiative française, cette journée vise, en particulier, à susciter l'intérêt pour le livre politique et à favoriser la diffusion des connaissances sur les institutions parlementaires québécoises.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 MAI 2004

Photos : Claude Lachance



Jean Bienvenue, Claude-G. Gosselin



Aline Saint-Amand, Lise Bacon, Pierre Fortier, Clifford Lincoln



Jacques Brassard, Jean-Pierre Jolivet, Maurice Tessier, Gérard Gosselin



Ghyslain Maltais, Madeleine Bélanger, Régent L. Beaudet



Gérard Gosselin



Alfred Croisetière, Armand Russell



Fabien Roy



Henri Le May, Matthias Rioux, Gilles Grégoire, Lucien Lessard



Diane Barbeau, Lyse Leduc, Jean-François Simard, Adrien Ouellette



Roland Dussault, Jeanne L. Blackburn, Claude Lachance



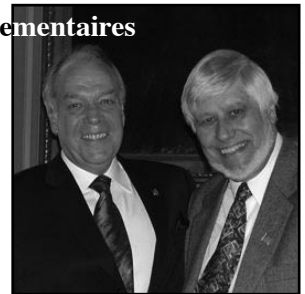
Luc Tremblay, Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale



Serge Geoffrion, Jean-Paul Cloutier

Association canadienne des ex-parlementaires

Le président Champagne a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des ex-parlementaires en juin dernier à Ottawa. Sur la photo, Mr Douglas C. Rowland, président de l'ACEP en compagnie du président de l'AAPQ.



SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE POLITIQUE DU QUÉBEC

Marcel Masse

Président

La Société du patrimoine politique du Québec tenait à Saint-Eustache, le 9 juin dernier, son assemblée générale en la maison de Paul Sauvé, ancien premier ministre du Québec.



Marcel Masse

Le rapport des activités des derniers mois a été présenté. Les dossiers sur lesquels la Société se penchera au cours de la prochaine année ont été retenus. La SOPPOQ demeure préoccupée par la dénomination des portes de l'Hôtel du Parlement, par une meilleure commémoration de la fête des Acadiens le 15 août, par la «redésignation» du Parc Paul-Sauvé, par les classements proposés des maisons Dorion et Taschereau ainsi que par la recherche des maisons significatives de grands personnages politiques de 1791 à 1867 et de premiers ministres. Dans ce cas, le travail de recherche devrait se faire au cours de l'été par une étudiante universitaire grâce à une subvention du président de l'Assemblée nationale.

Les administrateurs élus à cette assemblée générale sont : M. Marcel Masse, président, M. Gaston Bernier, vice-président, M^{me} Lorraine Arsenault, secrétaire-trésorière, MM. Marc Beaudoin, Robert Comeau, Pierre de Bellefeuille et Michel Leduc.



Photo : Fondation Maison et Jardins Chénier-Sauvé

UNION MONDIALE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES BRUXELLES, AVRIL 2004

Dans son message en page couverture, le président Champagne a mentionné la participation de l'Amicale au congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones, en avril dernier, à Bruxelles.

Pendant ce congrès, l'assemblée générale s'est également tenue. Le rapport de la commission de la révision des statuts a permis de rectifier le règlement sur la représentation au conseil d'administration de l'Union. Les administrateurs sont des présidents d'associations d'anciens parlementaires francophones. Ceux-ci sont automatiquement remplacés au conseil de l'Union par les successeurs de leur association respective.



Séance plénière

Photo : UMAPF



François Cloutier, Xavier Hunault, Jean-Paul Champagne



Cgafuc Badre, Jean-Paul Champagne

Le nouveau conseil d'administration est formé des anciens parlementaires suivants :

Président	M. Xavier HUNAUT (France)
Vice-président-Europe	M. Yvon BIEFNOT (Belgique)
Vice-président-Amérique	M. Jean-Paul CHAMPAGNE (Québec)
Vice président-Afrique	M. Melik BELHADJ (Algérie)
Vice-président-Afrique subsaharienne	M. Malek SIDIBE (Sénégal)
Vice-président-Asie	M. Cgafuc BADRE (Liban)
Secrétaire général	M. Roland GILLET
Trésorier	M. Georges JOST (Suisse)
Administrateur-Afrique	M. Emmanuel N'KIET (Gabon)
Administrateur-Territoires maritimes	M. Daniel Jacques BELLE (Seychelles)

ALLOCUTION DE M. PIERRE DUCHESNE, ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NDRL : Dans le *Bulletin Hiver 2004*, nous reproduisons la première partie du discours de l'ancien secrétaire général de l'Assemblée nationale, M. Pierre Duchesne, lors d'une cérémonie avant son départ à la retraite.

Erratum : à la page 14, 2^e colonne, 2^e paragraphe, 3 ligne, on doit lire « devait ».

Nous livrons ici la deuxième section de ce texte. Les lecteurs se souviendront que M. Duchesne avait nourri une partie de son discours déjà paru d'un tas d'anecdotes drolatiques.



Photo : Daniel Lessard

[...] Mais l'Assemblée n'est pas que ça.

Sous cet aspect du véritable travail accompli par les députés, le rapport annuel est peut-être la pièce de référence que plusieurs auraient intérêt à consulter.

Un secrétaire général de l'Assemblée ne compte pas les premiers ministres sous lesquels il a servi, mais plutôt les présidents, lorsque vient le temps de faire le bilan de ses actions. Il n'énumérera pas les réalisations du gouvernement, mais plutôt celles de l'organisation administrative de l'Assemblée.

J'ai servi sous huit présidents d'Assemblée. Coïncidence ! j'étais le huitième secrétaire général depuis 1867 ! Vous aurez vite compris que la durée de vie d'un président, hélas, n'est jamais aussi élevée que celle d'un secrétaire général. Chacun de ces personnages fait de son mieux pour faire progresser l'organisation dans les différentes sphères d'activité qu'elle contrôle.

Depuis trente ans, nous avons vécu deux réformes parlementaires majeures, les deux ayant eu en commun la valorisation des travaux en commission parlementaire. Nous avons pu assister à l'avènement de la télédiffusion des débats et sommes parvenus à l'ère de l'informatisation d'une multitude de services et d'activités. L'indépendance budgétaire de l'Assemblée nationale, obtenue en 1982, a permis d'affranchir le pouvoir législatif du joug de l'Exécutif.

Les événements malheureux de 1984 (NDRL : La fusillade qui a fait se resserrer les contrôles d'entrée et de circulation) ont, d'une certaine façon, donné l'occasion à l'Assemblée de se doter d'un service de sécurité compétent et indépendant.

De nombreux programmes pédagogiques ont vu le jour, lesquels permettent à la classe étudiante – notre élite de demain – de se familiariser avec les institutions parlementaires, par l'organisation, entre autres, en nos murs et sous notre supervision, de parlements écoles. Enfin, on a pu assister plus récemment à une expansion remarquable des activités de relations interparlementaires dans presque tous les continents du monde.

Ce survol rapide du bilan des grandes réalisations à l'Assemblée depuis les années 1970 peut paraître bien injuste, mais les plus anciens parmi vous sauront reconnaître l'immense progrès qui s'est opéré depuis ces 30 dernières années : une petite révolution tranquille, quoi !

Je ne veux m'attribuer le crédit d'aucune de ces réalisations majeures survenues pendant ces trois dernières décennies, mais je sais gré à tous les employés de l'Assemblée, à quelque niveau qu'ils soient, de leur contribution à l'amélioration des produits et services et, surtout, de m'avoir épaulé tout au long de ce long cheminement de réformes dont l'implantation accélérée a peut-être conduit à des bouleversements qui, par contre, ont toujours été bien contrôlés.

Sans vouloir déprécier les services périphériques à la Chambre, toute l'activité de l'Assemblée doit être centrée sur le travail en Chambre et en commission. Voilà pourquoi depuis un certain temps, de nombreux outils de travail ont vu le jour, lesquels apportent une assistance précieuse aux acteurs parlementaires les plus concernés : je veux parler des recueils de décisions, de la banque de procédure parlementaire, du volume *La procédure parlementaire du Québec* et aujourd'hui, du règlement annoté¹.

C'est de ce dernier ouvrage dont il sera question maintenant.

Comme il sort tout juste des presses, permettez-moi de vous en dire un mot, même si le document parle par lui-même. Tout d'abord, un très bref rappel historique.

Saviez-vous que les premières séances de l'Assemblée législative se sont déroulées en l'absence d'un règlement écrit ?

C'est en 1793 que l'Assemblée adopta ses premières règles de procédure pour le seul motif qu'il fallait épargner le temps des discussions qui avaient cours en séance sur la manière de fonctionner et, ce faisant, venir à la rescousse du président Panet sur qui reposait seul la direction des travaux; ce dernier, jusque-là, tant bien que mal, assumait son rôle en se guidant sur les pratiques connues de la Chambre britannique.

Les quelque 75 articles que le premier règlement de l'Assemblée contenait furent largement inspirés de la *lex parliamentari* et des usages qui prévalaient chez la mère des parlements. Mais tout au long des délibérations, il arriva, en l'absence de dispositions claires, que le Président ait à trancher malgré tout la question de procédure qui se présentait. En cela, il prenait conseil chez les auteurs de l'époque, tous d'origine anglaise.

Avec le temps, des règles ont été modifiées ou ajoutées au règlement permanent.

Il fallut attendre cependant l'année 1915 pour que l'Assemblée demande au greffier d'entreprendre, à partir du règlement en vigueur, des décisions des orateurs passés et de la doctrine à laquelle on avait eu souvent recours, la rédaction d'un règlement le plus étoffé possible, avec des annotations qui en faciliteraient la compréhension.

Le greffier Geoffrion se chargea de ce travail. Le règlement de 1915 fut par la suite réédité en 1941 avec les ajustements qui s'imposaient.

Depuis, des modifications majeures sont apparues. Ce fut le cas lors des réformes de 1972 et de 1984.

Le règlement de 1984, toujours en vigueur aujourd'hui, a aussi fait l'objet de nombreuses décisions de la présidence.

Pour se retrouver dans l'interprétation d'une règle en particulier, un recueil de décisions compile les précédents. Mais cet instrument, quoique très utile, ne peut répondre au besoin que suscite une intervention rapide en Chambre ou en commission.

De là la nécessité de créer un outil convivial, facile d'utilisation, enrichi non seulement de références aux décisions et aux auteurs, mais encore, répondant à certaines questions qui n'ont pas encore donné lieu à des décisions de la présidence.

Je laisse à l'Assemblée ce travail de plusieurs centaines d'heures de réflexion, de lecture, d'écriture, de corrections et de réécriture. Vingt fois sur le métier j'ai remis mon ouvrage. Cette version imprimée que je présente aujourd'hui est donc la moins imparfaite qui pouvait vous être livrée.

Pour le même motif qui a donné naissance au règlement de 1793, l'édition d'un règlement annoté en 2003 vise à épargner du temps à l'Assemblée. Épargner ce temps de discussions parfois interminables sur l'interprétation d'une règle de procédure, ce temps si précieux qui aurait avantage à être consacré à des débats de fond.

Je ne prétends pas, en publiant cet ouvrage, éliminer tous les rappels au règlement. Au contraire, j'ai pris soin d'indiquer dans l'une de mes annotations, sous l'article 39 plus précisément, que le rappel au règlement peut être soulevé en toute circonstance et tout député a le droit, le devoir même, de signaler au Président un manquement au règlement.

Les leaders parlementaires surtout, et le Président en bout de ligne, bénéficieront de cet accès rapide à toute cette masse d'information que contient ce document et sauront, je l'espère, en tirer avantage. Enfin, si cette publication peut devenir un outil pédagogique pour ceux qui s'intéressent au parlementarisme, tant mieux.

Je vous ferai grâce de la lecture des quelque 850 annotations que contient ce règlement.

Ne cherchez pas l'intrigue dans ce livre. Il n'y en a pas. Il y a par contre des opinions encore inédites, quoique basées toujours sur les principes fondamentaux qui ont inspiré notre droit parlementaire.

Pour vous mettre en appétit, je n'en évoquerai que quelques-unes.

Ainsi, j'ai osé aborder de front l'impopulaire motion de suspension des règles de procédure. Je persiste à croire qu'elle est un instrument indispensable pour le gouvernement dans des situations très particulières; d'ailleurs, dans tous les règlements antérieurs, on retrouvait cette pièce de procédure. Par contre, je signale qu'une utilisation inappropriée de cette règle peut conduire à un abus de droit (l'expression est peut-être nouvelle, mais la notion existait déjà), abus de droit qui peut être sanctionné par le Président.

Je reviens à quelques occasions sur un principe éthique que commande une institution comme la nôtre, à savoir qu'il n'est pas permis de ridiculiser l'Assemblée par voie de motion ou autrement.

Je réitère l'autorité et même l'infailibilité du Président dans la direction des travaux lorsque, par exemple, il accorde la parole à celui qu'il *voit* le premier se lever, ou encore lorsqu'il juge que l'heure est ou n'est pas arrivée pour la fin de la période de questions, la suspension ou la levée de la séance.

Je m'autorise d'actualiser et de redonner son véritable sens à la motion de report sur la base de ce qu'en dit l'auteur le plus crédible, Erskine May.

Enfin, je prétends que le leader du gouvernement doit conserver son pouvoir de convoquer une commission parlementaire aux affaires du jour après l'adoption du principe d'un projet de loi et immédiatement après la motion d'envoi à la commission compétente.

Je m'arrête ici. Je laisse aux lecteurs le plaisir, s'il en est un, de parcourir ce modeste document de références. Je ne suggère aucune méthode pour aborder cet ouvrage. Vous pouvez le lire tout d'un trait, par parties, ou en verlan, si vous le désirez. L'important, c'est d'en prendre connaissance au moment opportun et ainsi contribuer à la réalisation de l'objectif qu'il poursuit.

Mon temps est expiré (dans tous les sens du terme). L'heure est venue de lever la séance.

Je remercie tous les parlementaires que j'ai côtoyés pendant ma carrière à l'Assemblée pour m'avoir donné à vivre une aventure extraordinaire.

Je salue plus particulièrement les présidents avec qui j'ai essayé de faire avancer et progresser ce que j'appellerai *le service aux députés*, pour la patience dont ils ont fait preuve à travailler en ma compagnie. J'apprécie à sa juste valeur la collaboration que j'ai eue du Président actuel (M. Michel Bissonnet) et du secrétaire général (M. François Côté).

... et si je décidais d'abuser de votre patience, je m'accorderais deux minutes de plus pour vous communiquer à haute voix ma réflexion sur le phénomène de la perception de la population à l'endroit des politiciens en général.

Bono, une *rock star* s'est bien permis de jouer le moralisateur pendant trente minutes devant un auditoire politique; mes trente années de présence sur la même scène que vous, mesdames et messieurs les députés, en tant qu'acteur de soutien, me valent bien deux minutes d'éditorial.

La classe politique souffre d'un malaise chronique mieux connu sous le nom

de **Sous-estimation de l'Institution, Non Irréversible mais Sévère**, plus communément appelée : **S I N I S** (cynisme).

Ce cynisme que la population cultive à l'endroit de la classe politique a pour cause un ensemble de facteurs.

Vous êtes, les députés, pour une certaine part, les artisans de ce malheur. Cette tare n'est pas incurable.

Mais il faudrait un grand coup de barre pour enrayer sa progression et enclencher le mouvement inverse.

Votre président actuel vous rappelle à tous les jours de séance le jugement que porte la population sur vos attitudes. Cet homme, aussi imparfait soit-il, s'est donné comme seul objectif avoué de redorer le blason de l'institution parlementaire; il tente de remplir sa charge avec le plus grand désintéressement possible et avec une profonde sincérité.

Plutôt que de le percevoir comme un simple préfet de discipline à un temps donné de la journée, pourquoi ne pas accepter de réfléchir avec lui sur les causes de ce grand malaise.

Ce malaise, ce cynisme consommé, est endémique dans le monde parlementaire

puisqu'on le décèle à l'échelle internationale.

Les moyens pour parvenir à une désintoxication de l'opinion publique envers ses représentants sont nombreux.

Certaines personnes responsables parmi vous pourriez, avec votre président, convenir d'un plan sur les actions à prendre en pareille circonstance.

Les gestes les plus simples peuvent faire parfois toute la différence.

Si vous échouez dans vos tentatives, il subsistera toujours cette consolation à l'effet que malgré toutes les imperfections du système parlementaire et de ceux qui le composent, ce système demeure le moins pire parmi tous les autres.

Mais pourra-t-il tenir le coup encore longtemps ?

Et sur ces mots..., sur un ton plus badin, empruntant les paroles d'un personnage politique pittoresque : « *À ce moment-ci, il me reste maintenant à retirer ma révérence.* »

J'ai été honoré de votre présence, à tous.
M E R C I !

Nunc est bibendum.

1. Notons que M. Duchesne a récemment publié un ouvrage impressionnant, le *Règlement annoté de l'Assemblée nationale*.

LA PLÉIADE

Le 17 mars dernier, dans le cadre de la semaine internationale de la Francophonie, M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec et vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a remis les insignes de l'Ordre de la Pléiade à 16 personnalités québécoises lors d'une cérémonie à l'Hôtel du Parlement.

Tel que stipulé dans les statuts, cet ordre à vocation internationale est destiné à reconnaître les mérites éminents des personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de l'Assemblée et de la Francophonie.

Parmi les récipiendaires, deux anciens parlementaires ont été faits « commandeur » à titre posthume :

M. Camille Laurin, ancien ministre et artisan de la Charte de la langue française et

M. Claude Ryan, ancien ministre et chef de parti, ancien directeur et éditorialiste au quotidien *Le Devoir*.

CHRONIQUE DU LIVRE

André Gaulin

AVEZ-VOUS LU HECTOR LAFERTÉ ?

À l'occasion de notre avant-dernière assemblée générale nous était remis, à titre gracieux par notre ex-collègue Denis Vaugeois du Septentrion, le livre d'Hector Laferté *Derrière le trône*, sous-titré *Mémoires d'un parlementaire québécois 1936-1958*, texte présenté par Gaston Deschênes. Si le sérieux éditeur et historien a jugé ces mémoires imposants dignes de publication, c'est particulièrement pour leur valeur de témoignage. En effet, Laferté fut « successivement fonctionnaire, député et conseiller législatif », titres qui lui ont fait fréquenter l'Hôtel du Parlement pendant plus de soixante ans ainsi que le rappelle l'éditeur. Hector Laferté n'est donc pas un numéro deux puisqu'il fut ministre, orateur (président) des chambres basse et haute, leader de l'Opposition au Conseil législatif sous le long « règne » de Duplessis qu'il nous décrit comme un personnage grossier et mesquin. Et pourtant, le ton des notes personnelles que Laferté prit pendant vingt-deux années est plutôt modéré.

Lire ces quelques 440 pages de typographie serrée, c'est revivre une autre époque politique pour ne pas dire d'autres époques politiques. Un peu à la manière de Montaigne, sans son écriture cela va de soi, Laferté trace un portrait de lui-même par ce qu'il rapporte de ce que les autres (lui) ont dit à son sujet. Cet homme flamboyant en son jeune âge et qui fut comparé à Laurier pour la vivacité de ses discours fut un homme de constance, poli et plutôt élégant qui semblait souffrir de l'arrivisme de certains collègues et du manque de manière – surtout à l'égard du protocole – de certains autres, un homme de conciliation aussi qui sut toujours garder son élégance, au pouvoir comme dans l'opposition. Du moins, tel nous apparaît-il.

On est étonné en lisant ces pages de constater l'évolution de certaines mœurs politiques. Signalons en particulier la facilité avec laquelle on entre au Parlement, un peu comme dans un moulin, le cumul des fonctions de personnes qui siègent en même temps – ou successivement – à Québec et à Ottawa, les mœurs de certains conseillers législatifs qui viennent siéger le temps que soit prise leur présence, le mélange de la politique et des affaires chez plusieurs membres élus, la facilité avec laquelle on abuse de la boisson en maintes occasions à l'Hôtel du Parlement, les liens malsains entre politiciens et journalistes. Sous Duplessis, par exemple, une allocation gouvernementale est versée aux journalistes parlementaires ! De sorte que Laferté se plaint souvent de ne pas avoir été pris en compte par eux quand il répond comme leader de l'Opposition à ses vis-à-vis unionistes du Conseil législatif, Conseil d'ailleurs souvent menacé d'abolition.

Bien sûr, il y a bien des redites dans un journal personnel de ce type. On y retrouve souvent ce qu'on appelait à l'époque des « échos mondains », un tas de noms de personnages qui appartiennent à la petite histoire. Pourtant, les historiens de la grande histoire trouveront ici des témoignages intéressants, des points de vue, des visions du monde qui se heurtent. Ainsi cette jambette inélégante du cardinal Villeneuve à Adélarde Godbout sur le vote des femmes. Ou encore, parfois des jugements qui surprennent comme d'écrire simplement au bout d'un paragraphe : « Or, tout le monde sait que Chapleau était le plus grand débauché de son époque et mourut même des suites de ses excès. » ! (17 novembre 1938) Bref, ceux qui ont reçu ce livre et ne l'ont pas lu y trouveront tout un petit monde grouillant qui s'agite comme s'agite encore aujourd'hui le milieu politique. Avec en prime cette réflexion qui revient souvent au cours de ce journal couvrant 22 ans de parlementarisme à savoir « qu'il est difficile de gouverner un pays comme le nôtre » ! Pourtant, les hommes politiques de l'époque étaient bien conciliants sous « Arnest Lapointe », le lieutenant québécois pendant une grande partie que dure cette chronique à lire, celle d'un honnête homme qui affirme d'entrée de jeu : « Mon histoire sera probablement mal écrite, mais vraie, tellement qu'en critiquant certaines personnes je n'oublierai pas de mentionner mes mauvais rapports avec eux (...) et ce au risque de me faire mal juger... ».

Derrière le trône
Mémoires d'un parlementaire québécois 1936-1958
Hector Laferté, Septentrion, Sillery 1998, 461 p.



PÈRE ET MARI, DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE !

NDRL : Comme nous venons de célébrer la **Fête des Pères**, nous publions le texte suivant à la suggestion de M. Robert Benoit, qui fut député libéral d'Orford de septembre 1989 à avril 2003, alors qu'il ne se représenta pas aux élections.

La conciliation famille-travail, qui fut le thème principal du Parti Québécois lors de la dernière élection québécoise, prend une tournure paradoxale lorsqu'il s'agit de concilier famille et travail politique. Les politiciens qui vantent les mérites d'une bonne division du temps entre le travail et la famille ne prêchent pas toujours par l'exemple. Nous n'avons qu'à penser au Premier ministre britannique, Tony Blair, qui ne s'est pas prévalu des congés parentaux qu'il a lui-même offerts aux travailleuses et travailleurs de son pays.

Si je vous parle de cette réalité trop peu souvent discutée, c'est que je suis moi-même la fille d'un ancien député de l'Assemblée nationale du Québec. Mon père, le député sortant du comté d'Orford, a été un travailleur infatigable et un député modèle. Cependant, malgré un horaire du temps plus que chargé, mon père trouvait toujours le moyen de se garder du temps pour ma mère, ma sœur et moi. Il a su nous inclure dans tout ce que la politique avait de beau à offrir. J'ai adoré faire la tournée du Québec, vivre des élections et référendums, participer aux activités de comté avec lui, etc. Ces nombreuses activités nous ont permis de rencontrer des gens de différents milieux, des gens impliqués et passionnés. Ces sorties nous ont fait prendre conscience de ce qu'est la démocratie et la gestion de l'État. Par son travail politique, mon père nous a appris à nous impliquer, à prendre notre place, à décrier les injustices et à toujours être là pour les autres.

Pour mon père, le choix de vivre une vie politique active était aussi le choix d'une vie familiale épanouissante. Il a su concilier les deux pour le plus grand bonheur de tous.

L'histoire ne s'arrête pas ici. En effet, mes implications politiques m'ont permis de rencontrer un homme merveilleux, qui est depuis devenu mon mari. L'histoire se répète mais change de couleur; mon conjoint est le nouveau député de Joliette à l'Assemblée nationale. J'ai donc passé de fille à femme de député dans la même journée. Comble

de bonheur, mon conjoint se trouve à être le porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille, enfance et conciliation famille-travail. Sujet qui nous touche dans notre réalité de tous les jours. Car, avant toute chose, Jonathan est un mari et un papa. Nos deux fillettes, Félix et Marine, ont respectivement 5 ans et 3 ans.

Je tiens tout de suite à avertir l'ensemble des gens qui auront à se l'arracher pour les prochaines années. Si un jour, il quitte l'Assemblée nationale pour quelques heures et revient pour sa réunion du soir, ce sera peut-être parce qu'il sera venu assister au spectacle de ballet de nos filles. Si vous voulez le garder pour longtemps, il faudra nous le laisser un peu.

J'entre très sereine dans cette nouvelle expérience politique. Je soumets mes filles au même destin que le mien, celui d'être la fille d'un député. Jonathan est un homme intelligent et passionné. Il est un père remarquable. Je sais d'ores et déjà que nos filles tireront, tout comme moi, des grandes leçons de vie de son travail. Je n'ai aucune inquiétude pour mes enfants car je sais qu'un homme peut avoir deux passions, sa famille et la politique.

En cette journée de la fête des pères je me compte chanceuse d'avoir dans ma vie deux hommes dévoués et impliqués. Mon père et mon mari façonnent tous les deux le Québec pour en faire un monde meilleur pour moi et mes filles. Aujourd'hui, je vous rends hommage... je vous aime ! »

Valérie Benoit, travailleuse sociale, mère de deux filles
Fille de Robert Benoit
Député libéral d'Orford de 1989 à 2003
Épouse de Jonathan Valois
Député péquiste de Joliette depuis 2003

benoitvalois@hotmail.com (514) 733-5341

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ACCUEILLE UNE EXPOSITION SUR LE CODE CIVIL

À l'occasion du Bicentenaire du code Napoléon et du 10^e anniversaire du nouveau Code civil du Québec, l'Assemblée nationale présentera, du 14 septembre au 17 décembre 2004, en collaboration avec le ministère de la Justice, une exposition retraçant l'évolution du Code civil du Québec. Outre un rappel des principales étapes ayant conduit à l'élaboration de notre système de droit civil, de la Nouvelle-France à nos jours, l'exposition s'attardera tout particulièrement aux règles encadrant la vie familiale.

Les visiteurs pourront admirer là de très belles pièces provenant de collections publiques et privées, de la France

et du Québec et dont plusieurs seront exposées pour la première fois. Parmi celles-ci, mentionnons une Ordonnance Royale donnée à Saint-Germain-en-Laye avec un portrait de Louis XIV, en avril 1667, un Digeste Justinien, une version du code Napoléon en vers, un médaillon contenant une mèche de cheveux de Napoléon, le bicorne impérial utilisé pendant la campagne de Russie ainsi qu'un magnifique bronze représentant Napoléon à cheval. C'est à ne pas manquer !

Source : Patrik Gilbert
Rose-Line Brassat
Direction des communications de l'Assemblée nationale

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

M. Jean Audet a été nommé le 17 juin 2004 à la Direction des ressources matérielles et des restaurants de l'Assemblée nationale du Québec.

M. Jean-Paul Bordeleau a été récemment élu président de l'Association Québec-France, régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (La Cuivrée).

M. Lucien Bouchard a été honoré par la France en octobre 2002 en accédant au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

M. Jacques Brassard a récemment été nommé membre du conseil d'administration de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

M. Jean-Paul Cloutier a été nommé membre de l'Académie des Grands Québécois le 23 avril 2004 lors du Gala organisé par la Chambre de commerce de Québec.

M. Claude Dauphin est président du conseil d'administration de la Société de transports de Montréal depuis le 20 décembre 2001.

M. Pierre de Bellefeuille publie chaque mois un article dans le mensuel satirique *Le Couac*, dont il est cofondateur. En sa qualité de membre du Cercle Godin-Miron, il a publié dans *Le Devoir* du 4 février 2004 un article intitulé « Foin de l'obligation de référendum ». Il a également participé le 9 février à la revue de l'actualité à Radio Ville-Marie à Montréal.

M. Pierre C. Fortier a participé à la Commission parlementaire des Finances, le 9 mars 2004, à titre de porte-parole principal du « Groupement pour la commercialisation des résultats de la recherche universitaire » lors de la consultation générale sur le capital de risque.

M. Raymond Garneau a été nommé en janvier 2004 membre du conseil d'administration de Groupe TSX. Ces lettres d'appel désignent le cœur des activités de Groupe TSX qui comprend la Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, les Marchés boursiers TSX, TSX Datalink et TSX Technologies.

M. André Gaulin anime une série de 12 émissions d'une heure chacune, à Radio Galilée (Québec 90,9; Beauce 102,2) cet été. Portant sur la poésie et la chanson, sous le titre *Au fil des notes, au cœur des mots*, cette série est entendue trois fois la semaine le jeudi à 10 h 30 et 20 h 30 ainsi que le samedi à 20 h 30.

M. Victor C. Goldbloom a récemment été réélu président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal, maintenant appelée Agence de développement. Il a également fait plusieurs émissions de radio et de télévision sur le film de Mel Gibson « La passion du Christ ».

M. Claude Gosselin a été honoré par la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke pour souligner ses services rendus et qu'il rend toujours à la communauté, le 18 janvier 2004. La SSJB soulignait alors le 55^e anniversaire de l'adoption du drapeau québécois sous le gouvernement de l'Union nationale.

M. Gérald Harvey a été nommé « membre honoraire à vie » de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il a également reçu la médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté La Reine Élisabeth II pour son implication auprès des gens de sa communauté. De plus, il agit à titre de personne-ressource à la station radiophonique C.K.R.S.-Saguenay à l'occasion d'événements politiques ou régionaux.

M. Albert Houde a été fait Grand chevalier du Conseil 4220 (Chevaliers de Colomb) de Saint-Félix-de-Valois. Il est directeur OMH de Saint-Félix-de-Valois.

M. Gilles Houde a participé à sept émissions de 30 minutes « Gilles Houde voyage IV » sur la Belgique diffusées par TV-Cogéco.

M. Albert Khelfa a été conférencier au Maroc (Isiam) et en Algérie (université d'Anaba) sur les nouvelles technologies en éducation.

M. Benoît Laprise a récemment rencontré pendant trois jours des groupes d'étudiants du Collège Notre-Dame de Montréal pour les entretenir du parlementarisme, de la démocratie et de la vie d'un député dans sa circonscription ainsi qu'au Parlement de Québec.

M. Roger Lefebvre a été nommé président de la Commission de protection du territoire agricole le 7 avril 2004. Jusqu'à cette date, il était vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

M. Pierre Marois a été élu vice-président de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme pour deux ans en sa qualité de président de la commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse.

M. Charles Messier a reçu, le 18 février 2004, la Médaille canadienne du maintien de la Paix. La cérémonie a eu lieu au bureau chef de la Mission intérimaire des Nations Unies à Pristina. M. Messier est en poste au Kosovo depuis décembre 1999. Il est actuellement administrateur municipal d'une des plus importantes villes du Kosovo et se dit très heureux de recevoir des nouvelles par le *Bulletin*.



M. Maurice Richard a été réélu préfet de la MRC de Bécancour pour un mandat de 2 ans, jusqu'en 2005. De plus, il est président régional de la *Fondation Rêves d'enfants* et membre du conseil d'administration du Musée des Arts et Traditions populaires de Trois-Rivières.

D^r William F. Shaw est co-auteur avec Lionel Albert de *The Price of Quebec's Independence*, Thornhill Publishing, 1980. Ce livre continue d'être un best-seller canadien dans son domaine, les ventes s'élevant à 12 000 exemplaires.

M. Guy Tardif, président de l'Association des vignerons du Québec, a accordé une entrevue à la revue *L'Actualité* parue le 1^{er} octobre 2003 avec d'autres spécialistes du vin dans l'article *Le Québec a le vin dans les voiles!* Sur la photo de Pierre Manning pour *L'Actualité*, on le voit avec son épouse. On l'y présente comme ayant contribué à sortir le commerce du vin de ses ornières kafkaïennes.



M. Jacques R. Tremblay est devenu gouverneur de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Sorel le 17 mars 2004.

M. Rodrigue Tremblay a publié simultanément aux États-Unis et en France, en avril 2004, un ouvrage intitulé *The New American Empire, Le Nouvel Empire américain*.

M. Claude Trudel a été nommé conseiller associé du maire de Montréal en tant que responsable des relations internationales, intergouvernementales et institutionnelles.

M. André Vallerand a été élu président des membres affiliés de l'Organisation Mondiale du Tourisme à l'assemblée générale de Beijing, le 18 octobre 2003.

M. Russell Williams est entré en fonction auprès des Compagnies de recherche pharmaceutiques du Canada (Rx&D) à titre de président le 31 mars 2004.

Merci de continuer à nous informer pour mieux vous informer
en nous retournant la feuille que nous joignons au *Bulletin*.

ENREGISTREMENT DES TÉMOIGNAGES DES ANCIENS PARLEMENTAIRES

Dans le dernier numéro du *Bulletin* nous annoncions que les enregistrements menés par l'ancien journaliste de la Tribune de la presse, M. Gilles Morin, débuteraient sous peu. En effet, onze entrevues ont été réalisées jusqu'à ce jour. Ce sont les témoignages de M^{me} Lise Bacon, de MM. Robert Burns, Claude Castonguay, François Cloutier, Jean-Paul Cloutier, Victor C. Goldbloom, Louis-Philippe Lacroix, Bernard Pinard, Fabien Roy, Jean-Noël Tremblay et Camil Samson.

L'Amicale remercie le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, le secrétaire général, M. François Côté, pour la réalisation de ce projet. Elle remercie également les directions concernées de l'Assemblée nationale, à savoir la Direction des communications, la Direction de la diffusion des débats, la Direction de la Bibliothèque et la Direction des études documentaires qui préparent et collaborent à la réalisation de ces entrevues.

SOUVENONS-NOUS DE...

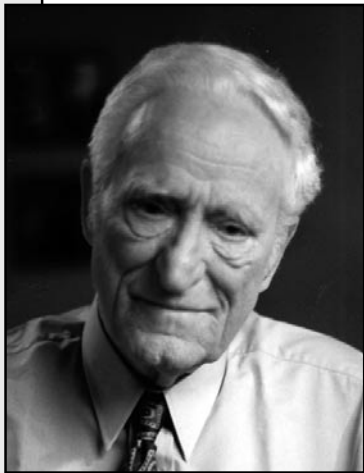
M. Gérard Cadieux, député de Beauharnois de 1962 à 1976, est décédé à Valleyfield le 19 février 2004 à l'âge de 75 ans.

M. Jean-Guy Gervais, député de l'Assomption de 1985 à 1989, est décédé à Repentigny le 29 février 2004 à l'âge de 64 ans.

M. Eric William Kierans, député de Notre-Dame-de-Grâce de 1963 à 1968, est décédé à Montréal le 10 mai 2004 à l'âge de 90 ans.

M. Albert Lemieux, député de Beauharnois de 1944 à 1948, est décédé à Valleyfield le 12 août 2003 à l'âge de 87 ans.

M. Claude Ryan, député d'Argenteuil de 1979 à 1994, est décédé à Montréal le 9 février 2004 à l'âge de 79 ans.



M. Jacques Miquelon, député d'Abitibi-Est de 1948 à 1960, est décédé à Montréal le 16 juin 2004 à l'âge de 92 ans.



Dernier ministre du cabinet Duplessis, il avait conservé son portefeuille de ministre d'État sous le court règne de Paul Sauvé. Il fut également solliciteur général jusqu'à sa nomination de ministre des Terres et Forêts dans le cabinet Barrette. Il avait été nommé juge à la Cour du Québec en 1968, poste qu'il occupa jusqu'en 1978, moment de sa retraite.

L'Assemblée nationale du Québec a honoré la mémoire de M. Jacques Miquelon, ancien parlementaire et ancien juge, le jeudi 17 juin 2004.

À la demande du gouvernement, le drapeau de la tour centrale de l'Hôtel du Parlement a été en berne, du moment de l'annonce de son décès jusqu'à la tenue des obsèques. À l'Assemblée nationale, un registre a été ouvert aux citoyens désirant lui rendre un dernier hommage.

NDRL : En mémoire de M. Claude Ryan, la rédaction a retenu quelques-unes de ses pensées récentes exprimées lors du colloque sur le parlementarisme en 2002.

« Il est sans doute possible de réinventer le parlementarisme comme on réinvente beaucoup d'autres choses aujourd'hui. Pour tenter de le faire, il faudrait cependant le vouloir. Or, je suis davantage intéressé, pour ma part, [...] à chercher à améliorer notre système parlementaire qu'à tenter de le réinventer.

« Nous ne pouvons pas toutefois retenir uniquement ce qui pourrait nous plaire dans chaque système.

« La composition de l'Assemblée nationale n'est pas le reflet fidèle de la volonté réelle de la population.

« ... les travaux parlementaires sont trop souvent dominés par la recherche du spectacle et par la routine. La période de questions, en particulier, ressemble souvent davantage à un cirque qu'à un exercice sérieux.

« Je favorise l'assouplissement de la discipline de parti dans les travaux et les commissions parlementaires, en particulier lors de l'étude détaillée des projets de loi, de manière que les députés puissent contribuer plus librement à la bonification de ces projets.

« [...] Les appareils des groupes parlementaires devraient s'efforcer de favoriser au maximum la participation active de tous les députés aux travaux parlementaires. »

Amicale des anciens parlementaires du Québec

Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.51, Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : (418) 643-1327 Téléc. : (418) 643-0248